

Nom :
Prénom :
(Affectation)

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Service DIPER
BP 1630 Rue G. Magnoac
65016 TARBES CEDEX

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les suppressions massives de postes annoncées pour la rentrée 2012 s'ajoutent aux plus de 60 000 effectuées depuis 2007. Elles sont la marque d'une politique éducative, qui tourne le dos à la nécessaire transformation de l'école pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Un autre budget est nécessaire, qui permette de faire face à la hausse des effectifs, de maintenir et développer les RASED, de reconnaître le rôle essentiel de l'école maternelle dès l'âge de 2 ans, de mettre en oeuvre une prise en charge des élèves handicapés digne de ce nom, de reconnaître la profession enseignante et d'assurer le remplacement des maîtres absents.

Avec les organisations syndicales, je demande respect et dignité pour l'école publique !

La loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

à le

Signature